



Publié sur *Espace Jeunes* (<https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be>)

[Accueil](#) > Quelles sont les conséquences de notre séparation sur notre contrat de bail?

- [Notre réponse](#)
- [Références légales](#)
- [Documents types](#)

Aucune référence légale liée

Aucun document type lié

Mise à jour :

Mercredi 11 Décembre 2019

Applicable en :

- Région wallonne
- Région de Bruxelles-Capitale
- Région flamande

- [Imprimer cette question](#)
- [Envoyer par e-mail](#)
- [Réagir à cette fiche](#)

Vous êtes en union libre ([concubinage](#) [1]), vous n'avez **pas de protection du logement familial**.

On applique les règles générales du contrat de bail.

2 hypothèses sont possibles:

- Si vous avez **tous les 2 signé le contrat de bail**, vous avez alors **chacun le droit de rester dans le logement**. Vous devez vous mettre d'accord pour décider qui peut rester.

Pour rompre le contrat avant la date prévue, vous devez obtenir l'accord du propriétaire ou respecter les modalités de fin de bail reprises dans votre contrat de bail (envoi du préavis et éventuellement paiement d'une indemnité).

Pour plus d'informations, voyez la rubrique [logement](#) [2].

Si vous quittez le logement, avertissez le propriétaire. En effet, comme vous avez signé le contrat de bail, vous devez toujours payer le loyer. Même si vous n'habitez plus dans le logement. Si votre ex-partenaire ne paie plus le loyer, le propriétaire pourrait vous le réclamer.

Au moment de votre départ, demandez au propriétaire votre « désolidarisation » du contrat. Pour vous désolidariser, vous pouvez rédiger un [avenant](#) [3] au contrat de bail. Vous êtes alors libéré de toutes les obligations contenues dans le bail.

- Si vous avez **signé seul le contrat de bail**, votre partenaire n'a aucun droit sur le logement, même s'il y est domicilié.

Vous pouvez donc le mettre dehors, mais vous devez pour cela avoir un jugement d'expulsion du juge de paix.

Votre partenaire n'a pas d'obligation vis-à-vis du propriétaire. Le propriétaire ne peut jamais lui demander de payer le loyer.

Ces questions réponses constituent une source d'information générale. Leur exploitation de manière indépendante doit faire l'objet de la plus grande prudence. Il est vivement conseillé de vérifier l'applicabilité au cas spécifique.

✖

Envoyer par e-mail

Votre nom *

Votre e-mail *

E-mail du destinataire *

Sujet *

Message *

Envoyer

✖

Réagir à cette fiche

Votre nom *

Votre e-mail *

Sujet *

Message *

Envoyer

URL source: <https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be/fr/question/quelles-sont-les-consequences-de-notre-separation-sur-notre-contrat-de-bail>

Liens

[1] <https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be/fr/lexique/concubinage>

[2] <https://www.droitsquotidiens.be/fr/categories/logement>

[3] <https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be/fr/lexique/avenant>